

L'association « Demain Cheverny » proposait, lundi, une réunion publique pour mettre en débat la création d'une commune nouvelle par la fusion de Cheverny et Cour-Cheverny (lire la NR du 8 mai dernier). Elle avait invité pour cela Christine Brémond, formatrice spécialisée sur le thème des communes nouvelles auprès de l'Association des maires de France, et Damien Henault, maire de Montrichard-Val-de-Cher née du rapprochement de Montrichard et de Bourré. Devant une salle comble, Mme Brémond a expliqué qu'elle préférait parler de « rassemblements volontaires » plutôt que de fusions. Elle est revenue sur la création de la loi de 2010 à laquelle personne ne croyait au début. Mais le mouvement de regroupement des collectivités territoriales vers des structures de plus en plus importantes a fait réfléchir certains élus qui ont eu peur de ne plus peser dans la nouvelle organisation des territoires. A l'heure actuelle, 2.000 communes se sont regroupées dans 579 communes nouvelles, 300 projets sont en cours. Les regroupements ne concernent pas que les petites communes.

Damien Henault a ajouté qu'il ne suffit pas d'être d'accord pour une fusion, il faut la vouloir. Dans le débat qui a suivi, l'harmonisation des fiscalités, les problèmes d'identité des habitants des communes « historiques » ont été évoqués. François Croissandeau, maire de Cour-Cheverny en faveur de la fusion, a tenu à préciser qu'il n'y avait pas de « guerre » entre Cour-Cheverny et Cheverny. La loi stipule que les communes doivent être volontaires et une fusion ne pourra se faire que dans l'intérêt des deux communes.

Lionella Gallard, maire de Cheverny dont le conseil municipal a voté contre la fusion, a expliqué que les deux communes avaient des identités très différentes, cela ne les empêche pas de travailler ensemble. Elles mutualisent leurs matériels notamment. Pour elle, la fusion n'est pas une nécessité.

Laurent de Froberville, cofondateur de l'association « Demain Cheverny », est persuadé du bien-fondé de la proposition de fusion : « On a un seul bassin de vie, mais deux capitaines », regrette-t-il.

Alain Guillot, adjoint à Cheverny, a rappelé que l'actuel conseil municipal, élu en 2014, n'avait pas été mandaté sur ce sujet. La décision de fusion est éminemment politique. Il a suggéré aux membres de l'association de se présenter devant les électeurs en 2020 pour porter leur projet.

NR 22 juin 2018